



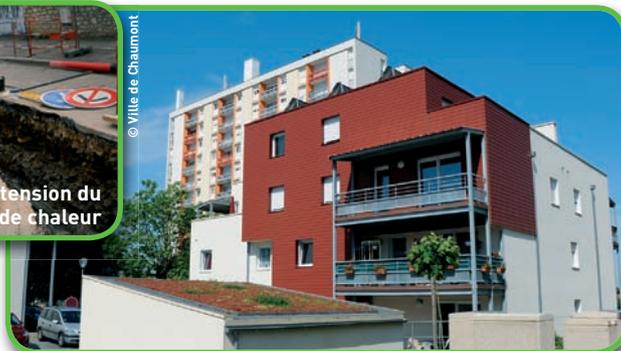
Chaumont : un mix énergétique qui fait la part belle aux énergies renouvelables

Primée par les Prix Énergies Citoyennes 2015 dans la catégorie «entre 20 000 et 100 000 habitants», la ville de Chaumont (Haute-Marne, 22 700 habitants) mise sur les énergies renouvelables pour s'affranchir des énergies fossiles, notamment via un réseau de chaleur alimenté par un mix énergétique original.

Le réseau de chaleur existant est d'une taille exemplaire pour une ville de 22 000 habitants : 10 km de long desservant 60 sous-stations ! Ce dispositif bénéficie à 2 500 logements - soit 20 % du parc chaumontais. Il va prochainement être étendu à un autre quartier résidentiel. Et en 2016, une nouvelle extension est prévue, cette fois au nord de la ville : des équipements collectifs - hôpital, école de gendarmerie - seront desservis. D'ores et déjà, des baisses importantes de charges se font sentir dans les logements. Il faut dire que c'est un mix énergétique particulier et peu coûteux qui a été choisi, associant gaz, biomasse et de la chaleur produite par une usine d'incinération d'ordures ménagères. La ville de Chaumont compte aller encore plus loin. «Un projet privé d'unité de méthanisation se prépare ; cette unité injectera du biogaz dans le réseau de distribution du gaz ; la part des énergies renouvelables va alors augmenter dans notre mix énergétique», indique Pierre Etienne, conseiller municipal en charge de l'environnement. Le réseau de chaleur est le premier pilier de la politique énergétique de Chaumont. Le second pilier est un partenariat public-privé signé en 2011 pour la modernisation et la maintenance des éclairages



Travaux d'extension du réseau de chaleur



Rénovation thermique des bâtiments

publics. A la fin du contrat, d'ici 2026, l'objectif est une économie de 50 %.

Un bâtiment « Passivhaus »

L'Agenda 21 adopté en 2012 a défini une stratégie énergétique en privilégiant la concertation avec les habitants. Les aménagements cyclables ont été favorisés, comptant un certain nombre de pistes mais aussi des aménagements de sas et « tourne-à-droite » aux carrefours. Six points de recharge pour véhicules électriques seront installés en 2016.

Il y a quelques mois, le bâtiment « Poinfor » a été inauguré : issu du recyclage d'anciens boxes et garages, cet ensemble totalement neutre au niveau énergétique accueille des activités de bureau. Sa conception bioclimatique permet de s'affranchir du chauffage. C'est le premier bâtiment labellisé « Passivhaus » en Champagne-Ardenne. Et grâce à ce projet, des modules de formation sur la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment ont été dispensés aux agents.

TÉMOIGNAGE

Pierre Etienne,
conseiller municipal délégué à
l'environnement



« Penser global, agir local : l'adage est mis en œuvre chez nous »

« Les Prix Énergies Citoyennes sont la reconnaissance de nos actions exemplaires. C'est un signe fort envoyé à nos concitoyens. Nous sommes dans un département vert, rural ; les habitants peuvent penser que le développement durable n'est pas une priorité ici. Or ce n'est pas le cas. Le sujet est très porté médiatiquement en ce moment, il faut s'y mettre. Chaumont s'y est engagée dès 2008. L'adage « Penser global, agir local », est concrètement mis en œuvre chez nous.

S'engager dans la transition énergétique implique un changement de paradigme. Ainsi, pour choisir l'emplacement du futur centre aquatique et de la salle de spectacles, qui sont nos deux grands projets de ville et d'agglomération, nous allons raisonner en fonction de leur accessibilité au réseau de chaleur, et pas seulement en fonction de critères pratiques pour les habitants ou la municipalité. »

Quelques points clés :

- Le mix énergétique qui alimente l'actuel réseau de chaleur est composé de biomasse (32 %), de la chaleur issue de l'incinération de déchets (48 %) et de gaz (20 %)
- 20 % des logements de la ville sont chauffés par le réseau de chaleur
- La consommation énergétique pour l'éclairage public a baissé de 40 % depuis 2011



PRIX
ÉNERGIES
CITOYENNES